

TABLE DES MATIERES

<i>ETAIENT PRESENT(E)S</i>	2
FINANCES	3
1. BUDGET 2018	3
2. REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2017 ET AFFECTATION.....	6
3. BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL	7
4. BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGETS ANNEXES.....	7
5. TAUX DE FISCALITE	8
6. TEOM.....	8
7. SUBVENTION AU CIAS	9
ADMINISTRATION	9
8. REPRESENTATION RESO’CUIR	9
9. CREATION D’UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE D’ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES	10
10. COMPOSITION DE LA COMMISSION D’ACCOMPAGNEMENT AUX ASSOCIATIONS.....	11
11. SMCTOM – DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES.....	11
12. CONTRAT LOCAL DE SANTE – ACCORD SUR RECONDUCTION	12
AMENAGEMENT	13
13. BATIMENT EX DDE - REHABILITATION POUR CREATION D’UN CENTRE D’APPELS TELEPHONIQUES	13
14. OPERATION DE MODERNISATION DE LA POSTE A THIVIERS ET EQUILIBRE FINANCIER	15
15. MARCHES PUBLICS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ BATIMENT MODULAIRE LA POSTE	17
RESSOURCES HUMAINES	18
16. TABLEAU DES EMPLOIS	18
17. COMITE TECHNIQUE.....	20
ENFANCE	21
18. CREATION D’UNE LUDOTHEQUE.....	21
ENVIRONNEMENT	22
19. PCAET – SIGNATURE D’UNE CONVENTION AVEC LE PNR PERIGORD LIMOUSIN POUR LE SUIVI ANIMATION..	22
20. COMPETENCE ASSAINISSEMENT – CONVENTION D’ASSISTANCE A MAITRISE D’OUVRAGE AVEC L’ATD 24	22
21. MOTION RELATIVE AU PROJET D’UNITE PILOTE D’INERTAGE DE L’AMIANTE A BERGERAC.....	23
TOURISME	25
22. « ETE ACTIF » : CONVENTION DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE / COMMUNAUTE	25

Etaient présent(e)s

Mesdames : Béatrice HAGEMAN, Thérèse CHASSAIN, Annick MAURUSSANE, Michèle FAURE, Isabelle HYVOZ, Christiane DESPAGES, Nathalie GRANERI, Céline DEQUANT, Nicola ROBERTS, Céline BAUDESSON, Dominique MARCETEAU, Irène BROUILLAUD (suppléante de Gilbert CHABAUD),

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Claude BOST, Philippe FRANCOIS, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Marc PASCUAL, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Benoit MOUTON, Pascal MAZEAUD, Jean-Marc BUISSON, Michel AUGÉIX, Alain GARNAUD, Paul CANLER, Philippe LACHAUD, Patrick FLEURAT LESSARD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Pierre-Yves COUTURIER, Michel REBIERE, Jean ROUCHAUD, Gilbert DESCHAMPS (suppléant de Philippe BANCHIERI)

Absents et excusés : Gilbert CHABAUD, Philippe BANCHIERI, Lucienne LAUMOND,

Pouvoirs : Lucienne LAUMOND a donné pouvoir à Annick MAURUSSANE

Date de convocation : 27 mars 2018

Mme Céline DEQUANT est désignée secrétaire de séance

Lieu de réunion du Conseil :

THIVIERS

Date de la convocation et

envoi de la note de

synthèse :

27 mars 2018

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 37

Pouvoirs : 1

Le compte rendu de la séance du 09/03/2018 a été voté à l'unanimité.

FINANCES

Rapporteur : Pascal MAZEAUD

1. Budget 2018

Après la présentation de chaque budget, le Président donne la parole à l'assemblée :

Bâtiment

Philippe GIMENEZ demande à nouveau pourquoi la solution d'achat des bâtiments modulaires (la poste) n'a pas été retenue ? Ce sont 140 000 € qui sont perdus

Jean-Claude JUGE membre du COPIL, rappelle que pour la poste il s'agit de bâtiments spécifiques avec des exigences de sécurité maximales et que La Poste prend en charge cette dépense.

Pascal MAZEAUD rappelle que lors de l'ouverture des offres, 1 seule société a proposé des bâtiments conformes à la demande. Il indique qu'il est demandé à la poste une participation sur travaux au lieu d'inclure les dépenses de travaux dans les loyers.

Budget principal

Paul CANLER dit que des modifications ont été apportées aux documents envoyés aux élus, que les comptes administratifs ne sont pas votés et donc qu'on ne peut pas prendre de décision. Il demande le report du vote du budget. Il dit qu'une reprise anticipée du résultat (sans le vote du CA) est impossible.

Jean-Jacques PETIT fait rappel de la réglementation qui autorise la reprise anticipée des résultats avant le vote du CA sous certaines conditions.

Pascal MAZEAUD indique que les derniers éléments n'ont été fournis à la Com Com que tardivement dans la journée et que les agents ont travaillé sur ces données jusqu'à l'heure de la réunion.

Il indique que le vote du budget et les questions de politique générale sont 2 choses différentes.

Bernard VAURIAC dit que si le budget est reporté, dans 1 semaine ce seront encore les mêmes chiffres : il propose de voter le budget.

Michel AUGÉIX ne comprend pas pourquoi les budgets annexes sont votés avant le budget principal et que l'hypothèse 3 de l'étude de Stratégies Locales soit privilégiée. Qui a décidé ?

Pascal MAZEAUD rappelle que l'étude de Stratégies Locales a été présentée en Commission des finances, en Bureau et en Conseil à La Coquille où l'hypothèse 3 a retenu l'attention des élus.

Il attend encore le « débat ».

Bernard VAURIAC indique qu'effectivement sur les hypothèses présentées par M. Valletoux, c'est la 3^{ème} hypothèse qui avait retenu l'attention des élus.

Certains élus souhaitent voter à bulletin secret.

Patrick FLEURAT-LESSARD rappelle que le vote du budget est un acte important et que chacun doit prendre ses responsabilités donc voter à main levée.

Paul CANLER ne veut pas recevoir de leçons, il indique que le vote sera faussé car il y a eu des ententes préalables.

Bernard VAURIAC réfute.

Pascal MAZEAUD dit qu'il n'a pas les infos.

Pierre-Yves COUTURIER demande des explications.

Bernard VAURIAC demande qui souhaite voter le budget : il n'y a aucun vote contre et 10 abstentions. Les budgets sont donc présentés.

Paul MEYNIER et Benoît MOUTON disent que les documents sont donnés trop tard.

Pascal MAZEAUD rappelle que les éléments de la Trésorerie sont arrivés tard dans la journée.

Economie (lotissements et économie)

Jean-Louis FAYE demande pourquoi les budgets lotissement ne sont pas regroupés ?

Jean-Jacques PETIT explique qu'il doit y avoir 1 budget / zone tant qu'il y a des terrains à vendre.

Jean-Claude JUGE rappelle que c'est obligatoire pour la gestion des stocks.

Michèle FAURE s'étonne de ne pas voir d'écritures d'ordres ?

Jean-Jacques PETIT répond que les écritures d'ordres (amortissements, stocks, ...) seront inscrites par DM au moment du vote du Compte Administratif car la Trésorerie n'a pas pu nous fournir toutes les données.

Pascal MAZEAU indique que les aides aux entreprises ont été revues à la baisse et qu'elles pourraient être réévaluées lors du vote du compte administratif en fonction des demandes.

Tourisme

Isabelle HYVOZ demande à quoi correspondent les recettes de loyer ?

Jean-Jacques PETIT répond qu'il s'agit des loyers de la maison du gardien à la Perdicie.

Isabelle HYVOZ trouve incohérent que le prêt des gîtes de Cognac soit dans le budget tourisme.

Jean-Jacques PETIT indique que ce prêt a été encaissé sur le budget tourisme et que son affectation ne peut être changée.

Jean-Claude JUGE demande pourquoi il y a une différence sur les salaires du tourisme entre le budget principal et le budget annexe. Mme Faure indique qu'elle l'avait déjà signalé.

(Après vérifications, la différence s'explique par l'inscription sur le budget tourisme d'une dépense pour la formation des agents qui est payée directement sur ce budget – et donc non inscrite sur le budget principal-)

Isabelle HYVOZ demande pourquoi une telle différence sur les dépenses et recettes par rapport à 2017 ?

Pascal MAZEAUD explique que les achats seront effectués au fur et à mesure et au plus juste des ventes.

Jean-Louis FAYE dit qu'il faut faire attention à la marge. Une baisse des ventes et une baisse des achats peut entraîner un déficit.

Urbanisme :

Michel AUGÉIX demande pourquoi la somme prévue au c/75 n'a pas été réalisée ?

Jean-Claude JUGE rappelle la subvention d'équilibre de 142 000 € ! « C'est encore un service de l'Etat financé par la collectivité ».

Michèle FAURE dit à nouveau qu'il y a trop de personnel dans ce service et que tous les agents n'auraient pas dû être embauchés.

Jean-Jacques PETIT indique qu'un des agents travaille pour une partie de son temps sur la planification.

Pascal MAZEAUD rappelle ce qu'il avait dit en réunion de Bureau :

Premièrement, une fois le budget voté le COPIL créé pour travailler sur les AC, IFER, transfert de compétences... va se réunir.

Deuxièmement, il y aura un travail en interne sur la répartition du personnel dans les services afin d'optimiser le travail des agents (certains services sont en manque d'effectif, d'autres sont moins compressés).

Ce travail est nécessaire et indispensable.

Jean-Claude JUGE indique que le personnel est la variable d'ajustement pour réduire les dépenses (pourquoi titulariser des agents et ne pas prendre des contractuels?)

Budget principal

Bernard VAURIAC présente le budget dans les grandes lignes (maintien de la fiscalité, résultats 2017 plus importants que prévus, les grands projets, l'étude de Stratégies Locales) et laisse la parole aux élus.

Voirie :

Jean-Patrick CHAUSSADAS fait part aux élus d'un article paru dans le Sud-Ouest sur la voirie au niveau départemental. Il rappelle sa position de vouloir inscrire au budget chaque année une somme

conséquente pour entretenir les routes de façon régulièrement afin d'éviter de les laisser se dégrader et d'avoir ensuite à faire de gros travaux. Il aurait chiffré le besoin de financement à 750 000 € / an pour l'entretien.

Il demande à Jean-Jacques PETIT pourquoi le FCTVA et les AC ne sont pas imputés sur le service voirie. Jean-Jacques PETIT indique que le FCTVA et les AC ne concernent pas que la voirie et ne sont pas des crédits affectés.

Bernard VAURIAC rappelle que des choix sont faits et qu'il y a des priorités à avoir et qu'on ne peut pas tout faire.

Pascal MAZEAUD dit à nouveau qu'il faut se poser des questions et faire des choix. Si le choix c'est la voirie pourquoi pas ? Mais peut-être pas avec des AC à 1.60 € le ml. La hausse des AC par exemple à 2.50 / 2.60 € pourrait permettre de revoir le montant des travaux.

Il rappelle que les AC voirie ne sont pas que du ressort de la commission voirie.

Il y a eu un Débat d'Orientations Budgétaires mais sans débat !

Claude BOST s'interroge sur les travaux prévus sur le bâtiment voirie ? il n'est pas au courant.

Bernard VAURIAC rappelle qu'il s'agit en partie du raccordement au réseau d'assainissement et que la collectivité doit se mettre aux normes.

Philippe FRANCOIS demande pourquoi cela n'a pas été fait plus tôt ?

Benoît MOUTON indique que dans le secteur du bâtiment voirie, le réseau assainissement est récent.

Jean-Claude JUGE rappelle que la voirie a été la 1^{ère} compétence mise en commun : c'est une compétence qui concerne l'ensemble des Communes. Il rappelle que l'hypothèse 3 de Stratégies Locales propose un ajustement d'équilibre avec la voirie !

La collectivité ne fait pas assez d'efforts sur la voirie. C'est pour cela qu'il ne votera pas le budget.

Bernard VAURIAC rappelle que cela fera partie des choix à faire, qu'un état des lieux a été fait et qu'il faudra en discuter.

Economie :

Jean-Louis FAYE demande pourquoi le c/012 de l'économie a baissé de moitié alors que c'est 3 fois moins que la culture.

Pascal MAZEAUD rappelle que c'est une demande de l'agent chargé de l'économie d'avoir d'autres missions (donc son temps de travail a été réparti différemment). Il précise également qu'un renfort est proposé (avec un agent d'EDF qui interviendrait gratuitement). Il rappelle aussi que la cotisation EEE et Mission locale a été augmentée en prévision de missions supplémentaires en matière d'économie qui pourraient être demandées.

Jean-Louis FAYE indique que les missions de l'agent auraient pu être discutées au préalable avec la commission économie ? Il indique que les relations se passent mieux lorsqu'il y a une meilleure collaboration avec les élus.

Pascal MAZEAU rappelle que c'était un choix de l'agent.

Enfance :

Marc PASCUAL demande à nouveau pourquoi les tarifs ne seront pas augmentés avant 2019 ?

Céline BAUDESSON indique qu'il s'agit d'une décision de la commission enfance.

Marc PASCUAL répond qu'il ne l'avait pas compris comme cela. Il demande où sont inscrits les dépenses pour les mercredis matins dans le budget ? Il demande pourquoi il n'y pas eu de présentation pour l'organisation des mercredis.

Céline BAUDESSON répond que pour l'instant il n'y a aucune information sur l'organisation des mercredis, donc la dépense est inscrite dans le cadre des TAP (ce sera ensuite, après décision à répartir différemment).

Marc PASCUAL demande où est inscrit le fonds d'amorçage dans le budget ?

Jean-Jacques PETIT répond que la recette est prévue au chapitre 70.

Gendarmerie :

*Michèle FAURE indique qu'elle a entendu parler d'une augmentation des loyers pour la gendarmerie. Cela va-t-il engendrer une baisse pour la participation des Communes ? La Commune de La Coquille ne paiera pas de participation supplémentaire s'il y a une hausse du montant des travaux.
Bernard VAURIAC rappelle aussi que le nombre de communes peut évoluer et qu'il est trop tôt pour donner des chiffres. Un point sera fait après les travaux.*

Environnement :

Jean-Marc BUISSON demande pourquoi il y a une hausse des salaires alors qu'il y a une baisse des produits ?

Jean-Jacques PETIT indique que la répartition du personnel a été revue :

Il y a eu une baisse d'ETP sur le SPANC et une réaffectation de 0.5 ETP sur une mission Zéro phyto et l'intégration d'une partie des missions du DST.

Social :

Jean-Louis FAYE demande s'il y a des solutions envisagées pour réduire le déficit du CIAS ?

Bernard VAURIAC indique que de nouvelles mises en place ont été réalisées comme par exemple l'harmonisation des interventions du week-end.

Il rappelle qu'il est difficile de trouver du personnel le week-end et que le nombre d'heures baisse (-20%).

Colette LANGLADE rappelle la baisse du nombre d'heures et qu'une partie peut s'expliquer par les « chèques emploi service ». Elle rappelle aussi que le CD 24 dépense 300 000 €/an pour l'EHPAD (à la place de l'Etat ou de l'ARS). C'est autant d'argent qui ne va pas au CIAS.

Alain GARNAUD rappelle que le CIAS est dans une situation délicate. L'explication est démographique : baisse du nombre d'heures APA – population pas en capacité de rester à domicile – hausse des hospitalisations –

D'autre part, la population a une grande partie de « jeunes » retraités (entre 60 et 70ans) en pleine forme qui n'auront pas de besoins avant 15 ans !

Jean-Louis FAYE demande pourquoi sur les documents il y a une hausse du fonctionnement et de l'investissement par rapport aux documents proposés lors du DOB ?

Jean-Jacques PETIT indique qu'il s'agit de la conséquence de l'intégration totale des résultats.

Pascal MAZEAUD indique qu'il faudra faire un choix sur le financement par emprunt ou par autofinancement ?

Bernard VAURIAC rappelle que le budget est de 15 M€ et que cela fera du bien à l'économie locale.

2. Reprise anticipée du résultat 2017 et affectation

Dans l'attente du vote du Compte de gestion et du Compte administratif, la collectivité a la possibilité de reprendre le résultat (sur la base d'une estimation) mais les différents éléments faisant l'objet de cette procédure doivent obligatoirement être repris ou affectés dans leur totalité. Il ne peut y avoir de reprise partielle.

Aussi, pour le budget principal et pour le budget annexe économie, la reprise du résultat étant nécessaire pour équilibrer les budgets, il convient de reprendre la totalité des résultats.

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,
34 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions***

- DECIDE de reprendre et d'affecter les résultats comme suit :

- Sur le Budget Principal:

Résultats 2017	Fonctionnement	817 427,69
	Investissement	418 117,15
Reports	Fonctionnement	1 144 631,37
	Investissement	-674 991,63
A reporter	Fonctionnement	1 962 059,06
	Investissement	-256 874,48
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		532 872,23
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		1 429 186,83
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-256 874,48

- **Sur le Budget annexe Economie:**

Résultats 2017	Fonctionnement	159 192,30
	Investissement	-158 650,59
Reports	Fonctionnement	3 767,54
	Investissement	30 792,58
A reporter	Fonctionnement	162 959,84
	Investissement	-127 858,01
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		72 858,01
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		35 101,83
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-127 858,01

3. Budget Primitif 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Michel AUGÉIX demande de voter à bulletins secrets pour le budget principal.

Bernard VAURIAC demande à l'assemblée combien d'élus souhaitent procéder à bulletins secrets ?

Sur 38 votants, 21 élus demandent le vote à bulletins secrets.

Il est donc procédé au vote :

Après dépouillement le résultat est le suivant :

Pour 17 - Contre 16 – Abstentions 3 – blancs 2

La majorité des votes étant 17 (38 – 5= majorité à 17,

Le budget principal est adopté.

Le budget primitif 2018 est proposé au vote (B. Principal et budgets annexes).

Pour le budget principal, il est demandé un vote à bulletin secret.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le vote peut se faire à bulletin secret lorsque le tiers des membres présents le demande.

Plus du tiers de l'assemblée (21 sur 38) sollicite ce vote à bulletin secret. Le scrutin a lieu.

Après dépouillement des votes le résultat est le suivant :

17 voix pour, 16 voix contre, 3 abstentions et 2 bulletins blancs

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE de voter le budget primitif 2018 pour le budget principal**

4. Budget Primitif 2018 – BUDGETS ANNEXES

Le budget primitif 2018 est proposé au vote pour les budgets annexes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE de voter, à l'unanimité, le budget primitif 2018 pour le Budget Annexe Tourisme**
- **DECIDE de voter le budget primitif 2018 pour le Budget Annexe Economie
37 voix pour, 0 voix contre et 1 abstentions,**
- **DECIDE de voter le budget primitif 2018 pour le Budget Annexe Bâtiments
34 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions,**
- **DECIDE de voter, à l'unanimité, le budget primitif 2018 pour le Budget Annexe Urbanisme**
- **B DECIDE de voter, à l'unanimité, le budget primitif 2018 pour le Budget Annexe SPANC**
- **DECIDE de voter, à l'unanimité, le budget primitif 2018 pour le Budget Annexe Lotissement
Grand Gué**
- **DECIDE de voter, à l'unanimité, le budget primitif 2018 pour le Budget Annexe Lotissement
Labaurie**
- **DECIDE de voter, à l'unanimité, le budget primitif 2018 pour le Budget Annexe Lotissement
Négrondes**

5. Taux de fiscalité

Il convient de voter les taux de fiscalité pour l'année 2018.

L'état 1259 n'étant toujours pas notifié par la DGFIP de la Dordogne, la simulation du produit fiscal 2018 a été réalisée en revalorisant les bases 2017.

Compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2018 de la Communauté de Communes Périgord-Limousin, après en avoir débattu en bureau, sur proposition de la commission finances et du Président

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de ne pas augmenter les taux de 2017 et donc d'adopter pour l'année 2018 les taux de fiscalité suivants :**
-

Type de taxe	2018
Taxe Habitation	8.55 %
Foncier bâti	2.08 %
Foncier non bâti	10.16 %
CFE	25.58 %

6. TEOM

La Communauté de communes perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et en attribue le produit au SMCTOM qui assure la mise en œuvre du service. Le SMCTOM s'est prononcé pour la reconduction en 2018 du taux de 2017, soit 12.5%.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE de suivre la décision du SMCTOM et de reconduire en 2018 le taux qui était appliqué en 2017 de 12.5%.***

7. Subvention au CIAS

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté les discussions engagées dans le cadre du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Afin d'aider au fonctionnement de la structure, il est proposé de verser à la structure une subvention d'un montant de 120 000 € pour l'année 2018.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE de verser une subvention de fonctionnement pour le CIAS Périgord-Limousin pour un montant de 120 000 € pour l'année 2018. Cette somme est inscrite au BP 2018 de la Collectivité.***

ADMINISTRATION

Rapporteur : Bernard VAURIAC

8. Représentation réso'cuir

La région Nouvelle-Aquitaine, et singulièrement, les départements de Charente, Haute-Vienne et Dordogne ou encore Pyrénées Atlantique, regroupent une série d'activités ancrées dans leur patrimoine immatériel qui, de l'élevage à la transformation et aux savoir-faire liés à l'artisanat, forment une véritable filière cohérente, la filière cuir. Ce territoire est marqué par une histoire et un dynamisme économique profondément ancrés dans la filière du cuir. Toutes les étapes de fabrication et de transformation de cette matière première y sont représentées. Les entreprises associées (négoce et vente de peaux, outillage, matériel...) ainsi que les organismes de formation dans les domaines des métiers de la mode et du cuir en particulier sont également présents en Nouvelle-Aquitaine.

Quatre actions complémentaires dédiées à l'ensemble des acteurs de la filière ont ainsi émergé conjointement et coexistent au sein du territoire :

Les Portes du Cuir Rencontres annuelles de la filière cuir, rassemblent chaque année depuis 2013, pendant trois jours, un peu plus de soixante-dix exposants représentant l'ensemble des acteurs de la filière, proposant : exposition-vente, démonstrations, ateliers d'initiation, élevage, concours, conférences, projections de documentaires.

- **Le Pôle d'Excellence Rural Cuir (PER CUIR)**, mis en place en 2013 par la Chambre Economique de la Dordogne, œuvre à l'amélioration des conditions d'élevage sur le territoire du Périgord Vert afin de

permettre un approvisionnement local de qualité en cuir par une filière tracée des éleveurs aux transformateurs en passant par les abattoirs et les tanneurs.

- **Le Pôle d'Excellence des Métiers du Cuir et du Luxe à Thiviers** voit le jour en septembre 2014 sous l'impulsion de l'ancienne région Aquitaine.

- **Le cluster RESO'CUIR** Nouvelle-Aquitaine naît en janvier 2017. Il est composé de cinq collègues représentant l'écosystème de la filière ainsi que ses partenaires : Entreprises, Artisans et artisans métiers d'art, Recherche – Innovation – Formation, Partenaires socio-économiques, Collectivités territoriales.

Pour favoriser les synergies, RESO'CUIR Nouvelle-Aquitaine siège au sein du Pôle d'Excellence des métiers du Cuir et du Luxe de Thiviers et en assume l'animation. L'association Les Portes du Cuir fusionne avec le cluster.

Les missions de RESO'CUIR : animer le Pôle Cuir, organiser les Portes du Cuir et animer le Cluster.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE d'adhérer au RESO'CUIR et de nommer un représentant de la Communauté de Communes. Mme Nathalie GRANERI est nommée.***

9. Création d'une commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées

M. le Président expose que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dans ses dispositions de l'article 46 modifiées par l'article 98 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, codifiées à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que :

- « pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5000 habitants, il est créé une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Elle est alors présidée par le président de cet établissement. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement ».

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport présenté au conseil est transmis au représentant de l'État dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Sans pouvoir décisionnaire, cette commission est un observatoire local de l'accessibilité mais aussi une instance de gouvernance et de mise en cohérence des initiatives des multiples acteurs publics et privés présents sur le territoire.

Son objectif est d'assurer la continuité de la chaîne de déplacement et d'éviter une mise en accessibilité fragmentée.

À cet effet, les membres de cette commission :

- évaluent ensemble le degré d'accessibilité du cadre de vie à travers des indicateurs concertés ;
- définissent des priorités d'action en fonction des besoins des citoyens et des différents projets et enjeux du territoire ;
- transmettent ces suggestions aux différents maîtres d'ouvrage.

Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Les Communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale.

M le Président de l'EPCI présidera cette commission et arrêtera la liste de ses membres (de par la loi, une certaine latitude est laissée au Président pour composer sa commission : représentants des associations d'usagers, représentants des associations de personnes handicapées, ...).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE d'approuver la création d'une Commission Intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées obligatoire.***
M. le Président devra désigner par arrêté les membres de la commission.

10. Composition de la Commission d'accompagnement aux associations

Le conseil de communauté avait validé le principe de composition de la commission d'accompagnement aux associations (commission chargée d'étudier les demandes de subventions).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE de nommer pour la Commission d'accompagnement aux associations***

Pierre-Yves COUTOURIER ou Pascal MAZEAUD	<i>VP ou délégué Commission Finances</i>
Jean-Claude JUGE	<i>Membre commission finances</i>
Annick MAURUSSANE	<i>Membre commission finances</i>
Nathalie GRANERI ou Patrick FLEURAT-LESSARD	<i>VP Commission Culture</i>
Didier GARNAUDIE	<i>Membre commission Culture</i>
Jean ROUCHAUD	<i>Membre commission Culture</i>
Thérèse CHASSAIN	<i>VP Commission Tourisme</i>
...	<i>Autres VP selon les demandes</i>

11. SMCTOM – Désignation de nouveaux délégués

Par délibération du 09/02/2017, le Conseil de Communauté a validé la liste des délégués auprès du SMCTOM proposée par les Communes.

La Commune de St Martin de Fressengeas vient de nous signaler le décès de M. Jean SERANI, conseiller municipal et délégué titulaire auprès du SMCTOM. Elle nous propose de nommer M. Bruno MARTIAL, délégué titulaire (il était suppléant) et de nommer M. Michel AUGÉIX, délégué suppléant.

La Commune de St Jean de Côte vient de nous signaler la démission de Nadine BORIE déléguée suppléante auprès du SMCTOM.

Elle nous propose de nommer M. Philippe BILLAT, délégué suppléant.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE de nommer M. Bruno MARTIAL, délégué titulaire (en remplacement de Jean SERANI) et M. Michel AUGÉIX, délégué suppléant (en remplacement de M. Bruno MARTIAL) pour la Commune de St Martin de Fressengeas, auprès du SMCTOM.**
- **DECIDE de nommer M. Philippe BILLAT, délégué suppléant de la Commune de St Jean de Côte, auprès du SMCTOM (en remplacement de Nadine BORIE).**

COMMUNE	NOM (Titulaires)	PRENOM	T/S	COMMUNE	NOM (Suppléants)	PRENOM	T/S
CHALAIS	MARTIN	Ludivine	T	CHALAIS	BAILLY	Gandhy	S
CHALAIS	VOLLET	Daniel	T	CHALAIS	JARRY	Bernard	S
CORGNAC	GIMENEZ	Philippe	T	CORGNAC	PAULHIAC	Chantal	S
CORGNAC	LEBORGNE	Eric	T	CORGNAC	RODES	Aurélie	S
EYZERAC	MARTIN	Fabrice	T	EYZERAC	LAMBERT	Julien	S
EYZERAC	MONCASSIN	Marie-Françoise	T	EYZERAC	RODRIGUES	Céline	S
FIRBEIX	AMBERT	Josette	T	FIRBEIX	GAYOUT	Rémi	S
FIRBEIX	LAGARDE	Michel	T	FIRBEIX	JABET	Delphine	S
JUMILHAC LE GRAND	CONGE	Yves	T	JUMILHAC LE GRAND	COURNARIE	Pascal	S
JUMILHAC LE GRAND	DESVALOIS	Jean-Yves	T	JUMILHAC LE GRAND	LAUMOND	Lucienne	S
LA COQUILLE	CHEVAL	René	T	LA COQUILLE	ENON	Roland	S
LA COQUILLE	PRIVAT	Pascal	T	LA COQUILLE	GRANDCOING	Michel	S
LEMPZOURS	HAVOT	Colette	T	LEMPZOURS	BLANCHARD	Jean-Paul	S
LEMPZOURS	LACHAUD	Claude	T	LEMPZOURS	CHASSAIN	Thérèse	S
MIALLET	DUSSEAU	Guy	T	MIALLET	MARCETEAU	Dominique	S
MIALLET	SENEZE	Jean-Jacques	T	MIALLET	PIVETEAU	Loïc	S
NANTHEUIL	LAGARDE	Bernadette	T	NANTHEUIL	DOCHE	Angelès	S
NANTHEUIL	DOOM	Matthieu	T	NANTHEUIL	REDON	Robert	S
NANTHIAT	JOUANEAU	Jean-Claude	T	NANTHIAT	BROUILLAC	Hervé	S
NANTHIAT	MARIAUD	Michel	T	NANTHIAT	DAURIAC	Francis	S
NEGRONDES	DAURIAC	Rémi	T	NEGRONDES	BARDY	Michel	S
NEGRONDES	GRIT	Jean-Noël	T	NEGRONDES	CHANTRY	Corinne	S
ST FRONT D'A.	LEGENDRE	Véronique	T	ST FRONT D'A.	DESSOLAS	Frédéric	S
ST FRONT D'A.	PASCUAL	Marc	T	ST FRONT D'A.	VIILLECROZE	Olivier	S
ST JEAN DE C.	DESCHAMPS	Patrick	T	ST JEAN DE C.	BILLAT	Philippe	S
ST JEAN DE C.	SEDAN	Francis	T	ST JEAN DE C.	ESCLAVARD	Sylvie	S
ST JORY DE CHALAIS	DAUSSE	Anne-Sophie	T	ST JORY DE CHALAIS	CHAUMONT	Jean-Pierre	S
ST JORY DE CHALAIS	TANCHAUD	Michel	T	ST JORY DE CHALAIS	CHELL	Ute	S
ST MARTIN DE F.	BILLAT	Catherine	T	ST MARTIN DE F.	BARRAUD	Christian	S
ST MARTIN DE F.	MARTIAL	Bruno	T	ST MARTIN DE F.	AUGÉIX	Michel	S
ST PAUL LA ROCHE	HUGUES	Christopher	T	ST PAUL LA ROCHE	BELAIR	Didier	S
ST PAUL LA ROCHE	NEGRE	Martine	T	ST PAUL LA ROCHE	FARGEOT	Benoît	S
ST PIERRE DE C.	GAY	Chantal	T	ST PIERRE DE C.	BANCHIERI	Philippe	S
ST PIERRE DE C.	HELLIER-DUVERNEUIL	Thierry	T	ST PIERRE DE C.	DESCHAMPS	Gilbert	S
ST PIERRE DE FRUGIE	DALLY	Ludovic	T	ST PIERRE DE FRUGIE	BRUGELLE	Francis	S
ST PIERRE DE FRUGIE	FLORENT	Karl	T	ST PIERRE DE FRUGIE	SORBIER	Marie-Laure	S
ST PRIEST LES FOUGERES	BRUN	Philippe	T	ST PRIEST LES FOUGERES	BOYER	Jacques	S
ST PRIEST LES FOUGERES	DESCHAMPS	Adalbert	T	ST PRIEST LES FOUGERES	CHAUSSADAS	Jean-Patrick	S
ST ROMAIN St C.	GRIGGIO	Pascal	T	ST ROMAIN St C.	DELAHAYE	Gérard	S
ST ROMAIN St C.	RANOUIL	Michel	T	ST ROMAIN St C.	LARAMEE	Stephanie	S
THIVIERS	BONNET	Henri	T	THIVIERS	GRANERI	Nathalie	S
THIVIERS	MOUTON	Benoît	T	THIVIERS	ROBERTS	Nicola	S
VAUNAC	FILLION	François	T	VAUNAC	JUGE	Jean-Claude	S
VAUNAC	MERY	Didier	T	VAUNAC	ROUSSEAU	Pierre	S

Rapporteur : Alain GARNAUD

12. Contrat Local de Santé – accord sur reconduction

Le Contrat Local de Santé est un dispositif qui œuvre à améliorer l'offre de soins, la prévention et la promotion de la santé sur le territoire.

Il est la résultante de l'engagement de l'Agence Régionale de Santé de la Nouvelle-Aquitaine, de l'Etat, des collectivités locales et départementales.

Un nouveau contrat local de santé est en cours de développement pour la période 2018-2021.

Afin de contribuer au développement d'actions visant l'amélioration de la coordination et de la continuité des soins du territoire, des objectifs ont été définis :

- Faire de l'exercice coordonné un levier d'attractivité du territoire
- Favoriser l'installation de nouveaux professionnels
- Soutenir l'offre de soins
- Promouvoir le travail collaboratif avec les acteurs de santé
- Améliorer le parcours de santé.

Pour la gouvernance et le financement du nouveau contrat, sont envisagées les dispositions suivantes :

- Une co-présidence ARS/Communautés, 1 des élus des 4 communautés concernées assurant la co-présidence
- Un portage assuré par une des 4 communautés.
- Un financement à hauteur de 0,545 €/hab.

Il convient de se prononcer sur la reconduction de ce contrat local de santé.

Alain GARNAUD propose une reconduction du CLS mais sans se prononcer sur le financement, celui-ci étant conditionné par les choix qui seront faits sur le portage et la gouvernance.

Pascal MAZEAUD est d'accord sur cette proposition.

Jean-Claude JUGE est d'accord bien qu'il déplore qu'aucun rapport sur les actions menées ne soit présenté aux élus.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de valider la reconduction du contrat local de santé et de reporter à plus tard la question du financement.**

AMENAGEMENT

Rapporteur : Claude CAMELIAS

13. Bâtiment Ex DDE - Réhabilitation pour création d'un centre d'appels téléphoniques

La communauté de communes est en contact avec le groupe SWEETCOM dans le cadre de son projet de création d'un centre d'appels téléphoniques à Thiviers.

Le Groupe SWEETCOM a été fondé en 2002 par Raphaël Mignon, son président actuel. Spécialiste de la maîtrise de l'énergie (solaire, chauffage, isolation), ce groupe accompagne les particuliers et les entreprises dans la transition énergétique, depuis le diagnostic détaillé de leurs besoins jusqu'à la proposition de solutions adaptées, leur installation et maintenance.

Son siège social est basé à Aubeterre-sur-Dronne en Charente.

Quelques chiffres relatifs à la société SWEETCOM:

- Chiffre d'affaires déclaré en 2016 : 23 388 100 €
- Capital social : 700 000 €
- Résultat d'exploitation en 2016 : 550 600 €

- 500 collaborateurs en France
- 100 équipes de pose et de maintenance

Afin de poursuivre son développement, la société SWEETCOM compte créer un centre d'appels téléphoniques à Thiviers. Elle détient aujourd'hui plusieurs établissements de ce type dont un à Boulazac et un à Périgueux. Ces centres d'appels lui permettent de télé-prospecter de nouveaux clients. Ce projet induirait la création de 30 salariés recrutés localement de téléprospectrices et téléprospecteurs.

La communauté de communes est propriétaire du bâtiment précédemment occupé par la DDE, situé face à la maison des services à Thiviers. Ce bâtiment dispose d'une superficie suffisante pour accueillir un tel projet qu'il est nécessaire de réhabiliter pour y parvenir.

Elle a confié à l'agence WHA !, la réalisation d'une étude de faisabilité afin d'une part d'évaluer le coût de la réhabilitation de ce bâtiment pour héberger cette opération et d'autre part pour établir l'organisation des futurs locaux du centre d'appels téléphoniques.

Les besoins en locaux exprimés par SWEETCOM sont les suivants :

- Deux salles type open space de 33 m² minimum chacune
- Une salle de réunion de +/- 20 m²
- Une salle de pause pour le personnel
- Une salle d'archives d'environ 18 m²

Ces locaux se situeront à l'étage de ce bâtiment dans leur intégralité exceptée la salle d'archives qui sera située en rez-de-chaussée.

Le coût estimé des travaux s'élève à 350 000 € hors taxes décomposé de la façon suivante :

LOT	PRIX
VRD	55 000,00 €
DEMOL	7 500,00 €
COUVERTURE	25 000,00 €
FACADES	40 000,00 €
ALU	52 500,00 €
BOIS	10 000,00 €
PLATRERIE	50 000,00 €
PEINTURES	20 000,00 €
SOLS FAIENCES	15 000,00 €
CHAUF. SANIT.	45 000,00 €
ELEC.	30 000,00 €
TOTAL	350 000,00 €

Le comité de pilotage en charge du suivi de cette opération a travaillé sur cette base estimative de coûts dans un objectif de rationaliser les dépenses liées à cette opération d'une part et de parvenir à couvrir la totalité de ces dépenses par le loyer versé par SWEETCOM à la communauté de communes conjugué au montant de subventions attendues.

Données complémentaires :

Le Conseil Départemental 24 sera sollicité pour un soutien financier à hauteur de 87 500 € (25% du coût des travaux).

L'Etat au titre de la DETR 2018 a été sollicité pour un soutien financier à hauteur de 104 300 €. A noter que le montant de cette dernière n'a pas été pris en compte dans le calcul du loyer demandé à SWEETCOM, la communauté de communes n'ayant pas de certitude quant à l'accord de l'Etat pour cette subvention.

L'opération sera financée par emprunt sur une période de 20 ans. La durée d'amortissement prévue est également de 20 années. Une première simulation financière avait été effectuée par la communauté de communes, sur la base d'un emprunt et d'un amortissement s'étalant sur 15 années. Le loyer demandé à SWEETCOM pour parvenir à l'équilibre financier aurait été trop élevé en suivant cette hypothèse au regard de l'environnement local du projet.

Sur les 350 000 € de travaux, 310 000€ sont répercutés intégralement à la société SWEETCOM, les 40 000€ restants sont des travaux communs à l'ensemble du terrain et du bâtiment qui ne sont pas à affecter à la zone occupée par le locataire SWEETCOM.

Le loyer demandé à la société SWEETCOM pour équilibrer l'opération est au final de 1917 € hors charges par mois soit 23 004 € hors charges par année.

Un courrier a été envoyé par la communauté à la société SWEETCOM dans ce sens, traduisant une proposition de location sous la forme d'un bail commercial 3 – 6 – 9 ans pour un loyer mensuel de 1917 € hors charges. La communauté de communes a également proposé d'autres formes de contrats : location avec option d'achat, crédit-bail ou acte de vente.

Le plan de financement prévisionnel global de cette opération est le suivant :

Nature des dépenses	Montant en € HT	Nature des recettes	Montant en € HT
Travaux	350 000	Autofinancement	243 950
Frais d'ingénierie (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS)	50 750	Conseil Départemental 24	87 500
Assurances dommages ouvrages	25 000	Etat	104 300
Imprévus	10 000		
Total	435 750	Total	435 750

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE d'accepter les modalités du projet présenté ci-dessus***
- ***VALIDE son plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus***
- ***AUTORISE son président à solliciter les différents financeurs concernés dans les conditions prévues au plan de financement***
- ***AUTORISE la communauté de communes Périgord-Limousin, en cas d'accord par écrit de la société SWEETCOM au regard de la proposition qui lui a été formulée par courrier, à démarrer la consultation de maîtres d'œuvres ainsi que la mise en concurrence de bureaux d'études techniques nécessaires pour la réhabilitation de ce bâtiment et la création d'un centre d'appels téléphoniques.***

Rapporteur : Bernard VAURIAC

14. Opération de modernisation de La Poste à Thiviers et équilibre financier

Rappel synthétique du projet

- Le projet vise la réhabilitation des locaux occupés par La Poste à Thiviers situés place de la République, au sein du bâtiment qui abritera le futur siège de l'intercommunalité, propriété de la communauté de communes Périgord-Limousin
- Un relogement des services de La Poste dans un bâtiment modulaire est nécessaire durant ces travaux de réhabilitation pour maintenir l'activité de l'agence postale, à proximité de la place de la République, place du Champ de Foire
- La modernisation de La Poste est une opération indépendante de l'opération de réhabilitation du siège de la communauté de communes

Les membres du comité de pilotage chargés du suivi de cette opération se sont réunis le 26 mars 2018 en présence des représentants du service immobilier de La Poste et du maître d'œuvre. Il ressort de ces travaux une nouvelle évaluation du coût global de l'opération définie comme suit :

Décomposition financière des coûts liés au projet, en date du 26 mars 2018

Cette opération se décompose en deux volets :

- La construction, la location, la pose et la dépose d'un bâtiment modulaire de 131 m²
- La réhabilitation des locaux définitifs de La Poste d'une surface de 285.62 m²

En vert : montants obtenus suite au retour des offres des entreprises

En bleu : montants prévisionnels en attente du retour des offres des entreprises

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Frais de mise en concurrence (marchés publics)	1600.00	Autofinancement (CDC Périgord-Limousin)	532 822.10
Travaux préparatoires de gros œuvre pour installation du bâtiment modulaire	19 758.20		
Travaux bâtiment modulaire La Poste	140 000.00		
Travaux n°1 locaux définitifs La Poste	252 000.00		
Travaux n°2 locaux définitifs La Poste	66 810.00		
Frais de maîtrise d'œuvre bâtiment modulaire	17 253.90		
Frais de maîtrise d'œuvre locaux définitifs	25 400.00		
Imprévus	10 000.00		
Total	532 822.10	Total	532 822.10

Equilibre financier de l'opération

L'objectif affiché depuis le démarrage de ce projet par les élus de la communauté de communes Périgord-Limousin en charge du suivi de cette opération est de parvenir à un équilibre financier. L'objectif financier est donc de répercuter la totalité des frais de fonctionnement et d'investissement liés à cette opération à La Poste, locataire, soit par une répercussion intégrale sur le loyer, soit en couplant une participation financière directe de La Poste à l'investissement à une augmentation du loyer.

Le coût prévisionnel global de cette opération est estimé au 26/03/2018 à 532 822.10 € hors taxes.	
Loyer annuel actuel de La Poste versé à la communauté de communes Périgord-Limousin (hors charges)	Loyer annuel pour parvenir à l'équilibre financier sur la base du coût prévisionnel
25 347.24 €	32 000.00 €

Selon le résultat des négociations avec La Poste, la communauté de communes procédera :

- Soit à une réévaluation du loyer annuel permettant de couvrir la totalité des frais supportés (à ce jour et sur la base du coût prévisionnel : 32 000€ hors charges)
- Soit une participation financière aux travaux couplée à une réévaluation du loyer annuel

Eléments supplémentaires

Les éléments ci-dessous ont permis d'aboutir au loyer annuel réactualisé de La Poste de 32 000€ hors charges pour garantir un équilibre de l'opération :

- Durée d'emprunt : 20 ans
- Taux prévisionnel : 1,2%
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Provisions pour charges prévisionnelles à caractère général pour le propriétaire : 1 500€ / an avec une évolution de + 1% par an
- Evolution des loyers : + 0.5% par an
- Remboursement des charges : + 1% par an

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE les modalités financières de ce projet présentées ci-dessus**
- **CHARGE le Président de préciser à La Poste les éléments financiers nécessaires à l'équilibre de l'opération tels que décrits ci-dessus**
- **AUTORISE son président à signer tout document relatif à cette affaire**

15. Marchés publics : attribution du marché bâtiment modulaire La Poste

La communauté de communes Périgord-Limousin a lancé, le 28 février dernier, un marché à procédure adaptée ayant pour objet la pose, la location et la dépose d'un bâtiment modulaire pour l'activité de l'agence postale à Thiviers.

La date limite de retour des offres des entreprises était fixée au jeudi 22 mars.

Pour mémoire, ce bâtiment modulaire sera installé place du Champ de Foire, sur le parking face aux WC publics et aux conteneurs semi-enterrés. Le transfert de l'activité de La Poste au sein de ce bâtiment modulaire est nécessaire durant la période des chantiers de réhabilitation du siège de la communauté de communes et des locaux définitifs de La Poste.

Ce marché à procédure adaptée contient deux lots :

Lot n°1 - Clos couvert et aménagement du bâtiment modulaire

Lot n°2 - Courants forts, courants faibles, chauffage, plomberie et ventilation du bâtiment modulaire

La durée de location demandée est de 10 mois. 19 entreprises ont téléchargé le Dossier de Consultation des Entreprises, 2 entreprises ont déposé une offre :

- GUNNEBO France pour les lots n°1 et n°2
- EIFFAGE Energie pour le lot n°2

Le montant estimé de ce marché s'élevait à 140 000 € hors taxes.

Analyse des offres :

Lot n°1 : Clos couvert et aménagement du bâtiment modulaire		
Entreprise	Offre financière de l'entreprise	Option
Entreprise GUNNEBO	Montant HT de l'offre = 76 560,00 € Location HT par mois supplémentaire = 5 734,00 €	Aucune
Lot n°2 : Courants forts, courants faibles, chauffage, plomberie et ventilation du bâtiment modulaire		
Entreprise	Offre financière de l'entreprise	Option*

Entreprise GUNNEBO	Montant HT de l'offre = 42 890,00 € Location HT par mois supplémentaire = 2 211,00 €	Montant HT : 18 257,00 €
Entreprise EIFFAGE Energie	Montant HT de l'offre = 69 275,78 €	Montant HT : 19 721,09 €

**L'option au sein du lot n°2 comprend la télésurveillance, la vidéosurveillance ainsi que le dispositif de contrôle d'accès du bâtiment modulaire*

L'offre globale de l'entreprise GUNNEBO France (lots n°1 et n°2) a été jugée la mieux disante par la commission des marchés pour un montant total de 137 707 € hors taxes (option comprise).

Enfin, il est nécessaire de préciser que des négociations sont en cours entre la communauté de communes Périgord-Limousin et l'entreprise GUNNEBO France pour obtenir la gratuité de deux mois supplémentaires de location du bâtiment modulaire. Cette marge de manœuvre permettrait ainsi de contrecarrer d'éventuels imprévus survenant lors du chantier de rénovation des locaux définitifs La Poste qui pourraient occasionner un rallongement de la période d'occupation de l'agence postale au sein du bâtiment temporaire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise GUNNEBO France pour les lots n°1 et n°2, option comprise, dans les conditions précisées ci-dessus***
- ***AUTORISE le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce marché public***

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Pierre Yves COUTURIER

16. Tableau des emplois

Poste d'agent de maîtrise

Un agent positionné sur un grade d'adjoint technique principal 2ème classe a réussi le concours d'agent de maîtrise. Les fonctions exercées par cet agent (responsabilités nouvelles) justifient une nomination sur son nouveau grade.

Afin de nommer cet agent à compter du 1^{er} avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE de fermer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35 heures et d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise à 35 heures.***
- ***DECIDE de valider le tableau des emplois joint en annexe.***

Communauté de Communes Périgord-Limousin

Tableau du personnel

01/04/2018

I- AGENTS TITULAIRES ou STAGIAIRES						
<i>Filière</i>	<i>Grade ou Emploi</i>	<i>statut</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Ouvert</i>	<i>Pourvu</i>	<i>Durée hebdomadaire</i>
Administrative	Attaché Principal	titulaire	A	2	2	35/35ème
	Total Attaché Principal			2	2	
Administrative	Attaché	titulaire	A	2	1	35/35ème
	Total Attaché			2	1	
Administrative	Rédacteur	titulaire	B	2	1	35/35ème
	Total Rédacteur			2	1	
Administrative	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	titulaire	C	1	1	35/35ème
	Total Adjoint Administratif Principal 1ère classe			1	1	
Administrative	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	titulaire	C	5	4	35/35ème
	Total Adjoint Administratif Principal 2ème classe			5	4	
Administrative	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	titulaire	C	1	0	19/35ème
	Total Adjoint Administratif Principal 2ème classe			1	0	
Administrative	Adjoint Administratif	titulaire	C	4	4	35/35ème
Administrative	Adjoint Administratif	titulaire	C	1	1	17,5/35ème
	Total Adjoint Administratif			5	5	
Total Administrative				18	14	
Technique	Ingénieur Principal	titulaire	A	1	0	35/35ème
	Total Ingénieur Principal			1	0	
Technique	Ingénieur	titulaire	A	1	1	35/35ème
	Total Ingénieur			1	1	
Technique	Technicien Principal 1ère classe	titulaire	B	1	1	35/35ème
	Total Technicien Principal 1ère classe			1	1	
Technique	Technicien Principal 2ème classe	titulaire	B	1	0	35/35ème
	Total Technicien Principal 2ème classe			1	0	
Technique	Technicien	titulaire	B	1	1	35/35ème
	Total Technicien			1	1	
Technique	Agent de maîtrise principal	titulaire	C	2	2	35/35ème
	Total Agent de maîtrise principal			2	2	
Technique	Agent de maîtrise	titulaire	C	4	4	35/35ème
	Total Agent de maîtrise			4	4	
Technique	Adjoint Technique Principal 1ère classe	titulaire	C	5	5	35/35ème
	Total Adjoint Technique Principal 1ère classe			5	5	
Technique	Adjoint Technique Principal 2ème classe	titulaire	C	1	1	31.59/35ème
	Total Adjoint Technique Principal 2ème classe			1	1	
Technique	Adjoint Technique Principal 2ème classe	titulaire	C	0	0	35/35ème
	Total Adjoint Technique Principal 2ème classe			0	0	
Technique	Adjoint Technique	titulaire	C	2	1	35/35ème
	Adjoint Technique			1	1	17,5/35ème
	Total Adjoint Technique			3	2	
Total Technique				20	17	
Animation	Educatrice principal jeunes enfants	titulaire	B	1	0	35/35ème
	Total Educatrice principal jeunes enfants			1	0	
Animation	Animateur	titulaire	B	1	1	35/35ème
	Total Animateur			1	1	
Animation	Adjoint Animation principal 2ème classe	titulaire	C	2	2	35/35ème
	Total Adjoint Animation principal 2ème classe			2	2	
Animation	Adjoint Animation	titulaire	C	12	11	35/35ème
Animation	Adjoint Animation	titulaire	C	1	1	35/35ème
Animation	Adjoint Animation	titulaire	C	1	1	33.44/35ème
Animation	Adjoint Animation	titulaire	C	1	1	33.37/35ème
Animation	Adjoint Animation	titulaire	C	1	1	20/35ème
Animation	Adjoint Animation	titulaire	C	1	1	10.46/35ème
Animation	Adjoint Animation	titulaire	C	1	1	12.93/35ème
Animation	Adjoint Animation	titulaire	C	1	1	7.69/35ème
Animation	Adjoint Animation	titulaire	C	1	1	6.69/35ème
Animation	Adjoint Animation	titulaire	C	1	1	5.1/35ème
Animation	Adjoint Animation	titulaire	C	1	1	2.65/35ème
Animation	Adjoint Animation	titulaire	C	1	1	2.4/35ème
Animation	Adjoint Animation	titulaire	C	1	1	17.5/35ème
Animation	Adjoint Animation	titulaire	C	1	1	35/35ème
Animation	Adjoint Animation	titulaire	C	1	1	35/35ème
Animation	Adjoint Animation	titulaire	C	1	1	35/35ème
Animation	Total Adjoint Animation			27	26	
Total Animation				31	29	
Culturelle	Adjoint patrimoine principal de 2ème classe	titulaire	C	1	1	35/35ème
	Total Adjoint du patrimoine 1ère classe			1	1	
Total Culturelle				1	1	
Total général agents titulaires ou stagiaires				70	61	

II- AGENTS NON TITULAIRES						
<i>Filière</i>	<i>Emploi</i>	<i>statut</i>	<i>type contrat</i>	<i>Ouvert</i>	<i>Pourvu</i>	<i>Durée hebdomadaire</i>
Administration	Attaché territorial	contractuel	C.D.I.	1	1	35/35ème
	Total Attaché territorial			1	1	
Total Administration				1	1	
Animation	Educatrice principal jeunes enfants	contractuel	C.D.D.	1	1	35/35ème
	Total Educatrice principal jeunes enfants			1	1	
Animation	Agent centre de loisirs	contractuel	C.D.I.	1	1	35/35ème
Animation	Agent centre de loisirs	contractuel	C.D.D.	1	0	en fonction des besoins
Animation	Agent centre de loisirs	contractuel	C.D.D.	1	0	en fonction des besoins
	Total Agent centre de loisirs			3	1	
Animation	Agent accueil bus	contractuel	C.D.D.	1	0	en fonction des besoins
Animation	Agent accueil bus	contractuel	C.D.I.	1	1	8.41/35ème
Animation	Agent accueil bus	contractuel	C.D.I.	1	1	5/35ème
	Total Agent accueil bus			3	2	
Animation	Agent accueil	contractuel	C.D.I.	1	1	35/35ème
Animation	Agent accueil	contractuel	C.U.I.	1	0	35/35ème
	Total Agent accueil			2	1	
Total Animation				9	5	
Technique	Agent entretien	contractuel	C.D.D.	1	1	5/35ème
Technique	Agent entretien	contractuel	C.D.D.	1	1	en fonction des besoins
Technique	Agent entretien	contractuel	C.D.D.	1	0	en fonction des besoins
	Total Agent entretien			3	2	
Total Technique				3	2	
Total agents non titulaires				13	8	
Total général (titulaires et stagiaires + non titulaires)				83	69	

17. Comité technique

Par délibération en date du 28 mars 2017 le conseil de communauté a décidé :

- De créer un Comité technique commun, compétent pour les agents de la communauté de communes ainsi que pour les agents du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).
- De créer un Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) compétent pour les agents de la communauté de communes, ainsi que pour les agents du Centre Intercommunal d'Action Sociale.
- De placer le Comité technique et le CHSCT auprès de la communauté de communes des Périgord Limousin.
- D'instaurer le paritarisme pour la représentation au sein du comité technique et de fixer à cinq le nombre de représentants de chaque collège

De nouvelles élections doivent être organisées pour les représentants du personnel le 6/12 prochain.

Il convient de délibérer à nouveau afin de préciser :

- Le nombre de représentants titulaires du personnel au CT et au CHSCT (5 titulaires et 5 suppléants)
- La suppression ou le maintien du paritarisme (maintien)
- Le nombre de représentants du collège employeur (5 titulaires et 5 suppléants)
- Les modalités de vote du collège employeur (recueil avis requis)

Nouveauté :

De plus, le II de l'article 9 bis de la loi du 13 juillet 1983 dispose désormais que : « Pour favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales, les listes de candidats aux élections professionnelles sont composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein de l'instance concernée. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent II ».

Il convient donc de délibérer afin de préciser la représentativité femmes/hommes au sein de notre

collectivité. Cette délibération doit impérativement être prise avant le 6 juin 2018.

La consultation des organisations syndicales doit normalement être organisée avant la prise de délibération. Or, compte tenu des délais de convocation, cette réunion sera prévue au mieux fin avril ou début mai.

Il est donc proposé de délibérer, sous réserve de l'avis des organisations syndicales, sur les sujets mentionnés précédemment.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE de retenir le nombre de 5 pour les représentants titulaires du personnel au CT et au CHSCT***
- ***DECIDE de maintenir le paritarisme et la composition du collège des employeurs, 3 représentants de la communauté, et 2 représentants du CIAS***
- ***DECIDE de prendre acte de la représentativité femmes/hommes au 1^{er} janvier 2018 :***
 - o ***Femmes 85.93%***
 - o ***Hommes 14.07%***
- ***DECIDE de se prononcer pour le recueil de l'avis du collège des représentants des collectivités lors des séances du comité technique et du Comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail***

Pierre-Yves COUTURIER donne plusieurs informations sur le personnel :

- *Rencontre des responsables de service d'ici fin avril, puis de l'ensemble des agents par service,*
- *Informations relatives à la dernière réunion du Comité technique*
- *Remerciements à l'ensemble du personnel et notamment Ressources Humaines, Compta et Administration Générale, et Enfance, particulièrement concernés par la réorganisation des services au 01/01/2017.*

ENFANCE

Rapporteur : Céline BAUDESSON

18. Création d'une ludothèque

La Ludothèque est un équipement culturel public mettant à la disposition de ses membres des jouets, des jeux de société et des espaces de jeux. C'est un lieu d'échanges, de convivialité et de découvertes intergénérationnelles.

Ses principales activités sont l'animation de jeu sur place et le prêt de jeux et jouets.

Une ludothèque a été mise en place en 2016 sur notre territoire. La fréquentation n'a pas cessé d'augmenter montrant un réel intérêt par les familles et par les différentes institutions et partenaires.

Elle est située rue Albert Theulier à THIVIERS et fonctionne pendant les périodes scolaires ou de vacances scolaires, en journée, ou en soirée. Elle est accessible à tous, moyennant une cotisation annuelle ou une participation à la séance.

C'est pourquoi l'intégration de ce service dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est à ce jour justifiée et proposée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE de créer la ludothèque dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'allocations familiales et de valider le règlement de service (joint en annexe).***

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Francis SEDAN

19. PCAET – signature d’une convention avec le PNR Périgord Limousin pour le suivi animation

Dans le cadre de sa charte et de son volet « lutte contre le changement climatique », le Parc conduit une politique de transition énergétique sur son territoire.

Il est engagé dans une démarche « territoire à énergie positive » depuis 2015, et est lauréat de l’appel à projets « territoire à énergie pour la croissance verte » du ministère du développement durable. Il développe le projet « territoire à énergie positive » en étroite partenariat avec les communautés de communes. L’ingénierie permettant l’animation du projet « territoire à énergie positive » est financée par l’ADEME, dans le cadre d’une convention Contrat d’Objectif Territorial – TEPCV- 2016-2018, qui prévoit notamment la possibilité pour le Parc d’affecter une partie du financement au soutien à l’ingénierie dédiée à la transition énergétique dans les communautés de communes.

Description de la mission de la Communauté de communes :

La Communauté de communes s’engage à animer la mise en place de son Plan Climat Air Energie Territorial. Elle affectera à la mission d’animation un agent qui aura la charge du suivi du dossier, l’organisation de réunions, de compte rendus...

La Communauté de communes s’appuiera sur un bureau d’études retenu pour réaliser les études et le plan d’actions du PCAET, ainsi que sur les services du SDE 24.

L’aide sollicitée auprès du Parc est de 5 000 € pendant la durée de la convention, soit du 15 avril au 31 décembre 2018.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- ***DECIDE d’autoriser le Président ou son Vice-Président en charge de l’environnement à signer la convention avec le PNR Périgord Limousin pour le suivi animation du PCAET.***

20. Compétence assainissement – convention d’assistance à maîtrise d’ouvrage avec l’ATD 24

La communauté de Communes Périgord-Limousin dispose actuellement de la compétence optionnelle assainissement non collectif.

Compte tenu des échéances réglementaires définies par la Loi NOTRe concernant le transfert aux EPCI de la compétence Assainissement dans sa globalité, la communauté de communes souhaite anticiper cette prise de compétence et disposer d’une étude préalable technique et financière afin d’avoir une vision globale et d’apporter une aide à la décision aux élus sur les choix pertinents à effectuer.

Par conséquent, la communauté de communes a commandé à l’Agence Technique Départementale une étude sur la prise de la compétence « Assainissement » avec notamment : une évaluation de l’impact de ce transfert dans les domaines de l’assainissement collectif et une analyse de l’opportunité de ce transfert de compétence pour le 1^{er} janvier 2020.

Description de la mission

La mission confiée à l’Agence Technique Départementale est une mission intégrée d’assistance technique à Maîtrise d’Ouvrage.

Elle comprend, de manière non exhaustive, les étapes et tâches suivantes :

- Le rappel du contexte et de l'objet de l'étude
- Phase 1 : État des lieux et diagnostic global des 33 services d'assainissement collectif préexistants
 - ✓ Durée 8 mois
 - ✓ Cout : 15 000 € HT
- Phase 2 : Etablissement des scénarii de fonctionnement futurs :
 - ✓ Durée 3 mois
 - ✓ Cout : 5 000 € HT
- Phase 3 : Mise en œuvre du transfert de compétences :
 - ✓ Durée 3 mois
 - ✓ Cout : 5 000 € HT

Modalités de fonctionnement

L'étude se réalisera en étroite collaboration avec le comité de pilotage, constitué par la communauté de communes, le financeur (éventuellement), les services de l'Etat et l'assistant au maître d'ouvrage. Chaque phase fera l'objet d'un ordre de service distinct engageant la communauté de communes. Chaque phase entamée sera considérée comme due en totalité.

Financement

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est susceptible d'être subventionnée par l'Agence de l'eau Adour Garonne. La communauté de communes devra entamer les démarches nécessaires à l'obtention de ces subsides.

L'ATD s'engage à respecter le cahier des charges exigé par l'Agence de l'Eau pour ce type d'études et ainsi permettre à la collectivité d'obtenir les subventions, le cas échéant.

Philippe FRANCOIS indique qu'avant de prendre une décision sur le choix du prestataire (l'ATD24 ou le SMDE24) il faudrait attendre la décision de l'Etat sur la prise de compétence obligatoire.

Francis SEDAN souhaite que la collectivité soit prête lorsqu'elle devra prendre la compétence et si c'est en 2020, compte tenu de la durée de l'étude, il faudrait s'y prendre dès maintenant.

Michel AUGÉIX est d'accord avec Philippe FRANCOIS. Il indique que lors de la réunion de Bureau où l'ATD et le SMDE ont fait leurs propositions, le SATESE (ATD) a tout fait pour « déglisser » le SMDE. Il préférerait également attendre la décision de l'Etat.

Claude CAMELIAS répond que le transfert de compétence se prépare, et qu'il faut y réfléchir dès maintenant.

Pascal MAZEAUD indique que l'ATD a envoyé un devis pour l'étude et il demande si le SMDE en a fait de même ?

La délibération est ajournée (une nouvelle présentation sera proposée en juin) dans l'attente de la décision de l'Etat le 17 avril, quant à la date de prise de compétence.

21. Motion relative au projet d'unité pilote d'inertage de l'amiante à Bergerac

M. Jacques AUZOU a adressé aux Communes et aux Intercommunalités un courrier avec une motion adoptée par le Conseil Départemental concernant un projet industriel d'inertage de l'amiante sur le site classé SEVESO de la SNPE de Bergerac. L'objectif est d'en finir définitivement avec l'amiante, le tout à moindre coût et sans le moindre danger. Le site de Bergerac possède les infrastructures adéquates pour accueillir et développer ce projet.

Ce projet revêt un enjeu sanitaire, écologique, économique et social.

Dans l'objectif de créer les conditions d'une dynamique départementale, la motion du Conseil Départemental est soumise à l'avis du Conseil de Communautaire.

Motion

RAPPELANT que chaque jour, la fibre amiante fait quinze morts en France et que plus de 100 000 décès sont annoncés d'ici 2050,

RAPPELANT que l'amiante est encore présente en masse partout : écoles, entreprises, logements, moyens de transport et qu'une estimation alarmante relève que plus de vingt millions de tonnes de produits amiantés sont installés sur l'Hexagone,

RAPPELANT qu'en l'état actuel en France la majeure partie du traitement se fait par l'enfouissement,

RAPPELANT que cette solution fait face aujourd'hui à ses limites les décharges spécialisées arrivent à saturation, coûtent de plus en plus cher et ne règlent en rien le fond du problème,

CONSIDERANT que la solution d'inertage de l'amiante par torche plasma n'arrive pas à traiter de suffisants volumes,

RAPPELANT que le parlement européen qui a pris toute la mesure de ce drame humanitaire vient d'inviter les pays membres à ne plus enfouir ce matériau, mais bel et bien à le détruire,

PRENANT ACTE que des chercheurs de l'université de Montpellier ont mis au point une solution industrielle à l'éradication définitive de la fibre amiante, à faible coût et sans le moindre danger par immersion dans des bains d'acide sulfurique, pour devenir enfin inoffensive et même recyclable et revalorisée,

CONSIDERANT qu'à ce jour le seul frein au lancement de ce procédé est le manque d'un site pour l'installation d'une unité pilote avant son développement industriel,

RAPPELANT que Bergerac, via son site de la Poudrerie, mais également Périgueux avec ses ateliers SNCF ainsi que le centre de stockage de Saint-Laurent-des-Hommes, possèdent toutes les infrastructures adéquates pour accueillir et développer un tel projet,

RAPPELANT que la SNPE possède plusieurs atouts nécessaires à sa mise en œuvre : un classement SEVESO haut seuil, une unité d'acide, un savoir-faire des personnels dans ce domaine, plusieurs dizaines d'hectares de friches industrielles et un accès ferroviaire,

RAPPELANT que le Technicentre SNCF de Périgueux, dans le cadre du démantèlement de ses voitures, produit chaque année plus de quinze tonnes de déchets amiantés qui transitent par camions à des centaines de kilomètres pour être enfouis,

RAPPELANT que les salariés avec leurs organisations syndicales du Technicentre SNCF de Périgueux sont porteurs d'un projet de désamiantage de ses voitures à plus grande échelle qui pourrait être complémentaire avec le projet d'inertage sur Bergerac,

CONSIDERANT que l'enjeu sanitaire de ce projet est évident, l'inertage de l'amiante garantissant enfin contre toute contamination future pour l'être humain,

CONSIDERANT que l'intérêt est également social pour le département de la Dordogne qui ne peut faire reposer son avenir sur la seule richesse créée par son agriculture, son tourisme et ses services, le développement industriel restant le meilleur moteur de revitalisation et de création d'emplois qualifiés,

CONSIDERANT que ce projet porte aussi une dimension écologique notamment dans le développement du transport par Fret en sécurisant le transport de matière dangereuse et la dépollution des sites,

CONSIDERANT que les infrastructures ferroviaires jusqu'à l'intérieur du site de la SNPE Bergerac existante ne demandent qu'une remise en service et que le transport ferroutage est un moyen de sauvegarder et rénover nos lignes secondaires dans l'axe Nord/Sud et Est/Ouest à partir du nœud ferroviaire du Buisson de Cadouin,

CONSIDERANT que ce projet est de nature à réduire le coût des charges et des structures qui pèsent lourdement sur la plate-forme bergeracoise de la SNPE et porte l'ambition d'une diversification de production génératrice d'emplois sur le département durement frappé par le chômage de masse,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE :

SOUTIEN ce projet d'une unité pilote sur le site de la SNPE.

APPELLE :

- les autorités de l'Etat ayant les compétences du Développement économique, de la Santé, de l'Environnement, du Transport et de la Recherche ;
- le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine dans le cadre de ses compétences, Innovation, Développement économique, Environnement et Transport régional ;
- Les Chambres consulaires concernées ;
- Les Intercommunalités concernées et le Département dans le cadre de leurs compétences ;
- La SNPE/EURENCO sous la tutelle de l'Etat ;

A suivre avec une attention particulière ce projet en créant toutes les synergies nécessaires dans l'objectif de la mise en place de ce pôle d'inertage de l'amiante sur Bergerac, préalable à un développement industriel par la suite.

Il est proposé Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE d'approuver cette motion***

TOURISME

Rapporteur : Thérèse CHASSAIN

22. « Eté Actif » : Convention Département de la Dordogne / Communauté

Vu la Convention annexée à la présente,

Vu la décision favorable de la Commission Tourisme du 26 Février 2018,

Dans le cadre de l'opération « Eté Actif » organisée chaque année en période estivale afin d'animer et de promouvoir le territoire, le département de la Dordogne et la Communauté de Communes Périgord-Limousin élaborent une convention permettant de simplifier la gestion administrative du dossier.

La totalité des factures des prestations seront prises en charge par la Communauté de Communes Périgord-Limousin. Le département s'engage à verser la totalité de la subvention (d'une valeur de 1500€) en contrepartie.

Cette convention est annexée à la présente.

Isabelle HYVOZ demande si un bilan de l'été actif 2017 a été réalisé ?

Thérèse CHASSAIN indique que ce sera fait pour le prochain conseil.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE d'approuver la convention à passer avec le Département de la Dordogne et d'autoriser le Président à la signer.***

La réunion s'est terminée à 23h15.